



Mots. Les langages du politique

89 | 2009

2007. Débats pour l'Élysée

François Ost, *Furetière. La démocratisation de la langue*

Charles Bernet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/18933>

DOI : 10.4000/mots.18933

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2009

Pagination : 141-142

ISBN : 978-2-84788-151-6

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Charles Bernet, « François Ost, *Furetière. La démocratisation de la langue* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 89 | 2009, mis en ligne le 30 mars 2011, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/18933> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.18933>

multiples usages dont la finalité est autre que symbolique. Ainsi l'illégalité du geste à son égard, par exemple le brûler, relève plutôt d'une représentation culturelle. De même l'outrage à *La Marseillaise* touche aux représentations du sacré républicain. Quant à l'outrage aux personnes (outrage à X), il renvoie, dans ses formes lexicales même, à l'appropriation par les sujets des lois et des règles sociales. L'outrage apparaît ainsi, à travers ses formes linguistiques, comme une donnée majeure des représentations sociales concrètes.

Reste que les contours des notions d'outrage et d'insulte sont flous lorsqu'on les confond, ainsi que le fait le législateur à propos des outrages aux forces de police. Didier Lecomte précise qu'il convient de faire appel au contexte de la jurisprudence, avec ses nombreuses considérations pragmatiques, lorsqu'il s'agit de qualifier ou non l'injure. Le contexte est alors de nouveau au centre même de l'analyse lorsque Hugues de Chanay étudie les lettres d'insultes envoyées au maire Noël Mamère à l'occasion du mariage homosexuel de Bègues. Un contexte de valeurs reconnues comme respectables qui introduit un espace de disqualification de ce qui a été consacré, le mariage, par un jeu de connivence dans les termes même des insultes dont nous préférons ne pas donner la teneur. Ainsi se met en place un continuum linguistique de la désapprobation au sabotage en passant par la dénégation d'une cérémonie particulièrement consacrée, le mariage.

De ce parcours dans le droit, le langage et l'histoire en matière d'injure, concluons avec le psychanalyste Patrick Djian, dernier intervenant de l'ouvrage, que « la violence de la langue, cette profération jouissive de la parole haineuse, est aussi ce qui souvent permet de suspendre le passage à l'acte violent et constitue un substitut à l'affrontement physique » (p. 179).

Jacques Guilhaumou
Université de Lyon, ENS LSH, CNRS (Triangle)
jacques.guilhaumou@ens-lsh.fr

Furetière. La démocratisation de la langue

François Ost
2008, Paris, Michalon (Le bien commun), 121 p.

François Ost consacre un ouvrage à l'un des lexicographes français les plus attachants : Antoine Furetière. Il s'agit d'un volume de dimensions modestes et au contenu ambitieux. Son intitulé peut sembler quelque peu abscons ; c'est en fait une étude relevant du courant « droit et littérature », encore peu représenté en Europe, qui s'appuie à la fois sur l'histoire des textes et sur la philosophie du droit.

La personnalité de Furetière, homme de lettres et juriste de formation, et la « querelle des dictionnaires » provoquée par son *Dictionnaire universel*, apportent à ce courant un terrain d'étude exceptionnel.

L'ouvrage donne un résumé des épisodes les plus importants de cette querelle : Furetière, qui avait entrepris de réaliser son dictionnaire alors que l'Académie française tardait à achever le sien, fut expulsé de celle-ci en janvier 1685. Dans le même temps, et jusqu'à la mort du lexicographe en 1688, sont échangés des factums, des pamphlets et des diatribes entre Furetière et l'Académie.

L'auteur analyse les factums et met en évidence les enjeux de la querelle, opposant en matière de lexicologie les objectifs normatifs et fixistes de l'Académie aux conceptions analytiques et encyclopédiques de Furetière, qui font de lui un précurseur des idées du 18^e siècle. En matière de droit sont examinées les questions des privilèges – qui déterminaient le droit d'impression sous l'Ancien Régime –, de la propriété littéraire et, plus largement, des droits individuels en matière de création, en tant qu'ils s'opposent à un monopole.

Dans la dernière partie, qui constitue un bon tiers de l'ouvrage, François Ost montre que certaines questions qui se posent à notre époque sont similaires à celles qui ont animé l'aventure de Furetière lexicographe. Sont ainsi soulevées non seulement la question des droits d'auteur, mais aussi celle de l'impact politique potentiel d'un ouvrage de lexicographie, qui peut être conçu – ou perçu – comme porteur d'une norme linguistique. Enfin, l'examen d'une « économie de la connaissance » prenant en compte les nouvelles technologies et la multiplication des ressources numériques, pose encore aujourd'hui, mais avec une acuité accrue, les mêmes questionnements sur la liberté d'expression, le droit à l'information et la propriété intellectuelle.

Charles Bernet
Université de Lyon, ENS LSH, ICAR
charles.bernet@ens-lsh.fr

Petit traité de politique à l'usage du citoyen

Patrick Charaudeau
2008, Paris, Vuibert, 125 p.

Patrick Charaudeau a toujours fait montre d'une grande rigueur dans ses analyses du discours et des formes de communication politiques. Il nous propose ici un ouvrage ambigu, qui se présente à la fois comme un « court traité » (en ce sens, il s'agit bien d'une réflexion philosophique sur le politique) et comme un propos pratique, « à l'usage du citoyen » – un « politique mode d'emploi », en quelque sorte. Comme souvent, cette ambiguïté est moins le signe d'une hésitation que d'une réflexion approfondie et, surtout, d'une posture critique.